



NUMÉRO 11 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2021

# L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## ÉDITO

Comme chaque semestre, notre équipe de bénévoles réfléchit à un thème à proposer dans notre journal La Plume. Pour ce nouveau numéro, nous avons un choisi un sujet délicat, celui de l'inclusion. Ce terme est difficile à aborder, difficile à comprendre, mais surtout difficile à accepter, car il encourage à revoir nos positions, nos croyances et nos habitudes.

Pour Alma, ce sujet est un véritable enjeu de réflexion : l'évolution de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans nos sociétés amène à se questionner régulièrement sur leurs besoins, mais aussi leurs envies, et sur la manière de vivre ensemble, tout simplement. L'inclusion est aujourd'hui une nouvelle manière de considérer l'humain dans son intégrité physique et psychique, en se détachant des normes sociétales qui ont plutôt tendance à générer de l'exclusion.

On en revient à la base : l'existence de chacun, quel qu'il soit.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Cécile Kirnidis, Présidente d'Alma 31

## **ALMA 31 VOUS CONSEILLE:**

## Un documentaire & un livre

• « L'inclusion sociale – Les enjeux de la culture et de l' éducation » de A. Barrere et F. Mairesse. 2015

# **ACTUALITÉ: L'INCLUSION**

Que signifie l'inclusion pour les personnes en situation de handicap?

Ne commence-t-elle pas par la prise en compte de leurs besoins?

Le concept d'inclusion met en lumière

la place de « plein droit » de toutes les personnes de la société, quelles que soient leurs caractéristiques. Il est à opposer à l'intégration qui elle signifie l'adaptation d'individus « différents » à un système dit « normal ». Dans • DANS CE NUMÉRO •

Alma 31 vous conseille

Actualité : L'inclusion

Zoom sur l'emploi accompagné

Un suivi de situation par ALMA 31

Quelques lettres qui ont du sens

ALMA 31, comment ca marche?

**Formations** 

Bénévole à ALMA?

# **ACTUALITÉ: L'INCLUSION (SUITE)**

l'inclusion, il n'existe pas de groupe de personnes avec ou sans handicap, toutes les personnes présentent des besoins communs et individuels.

Une société inclusive ne laisse personne à l'écart. Cela demande un accompagnement, une capacité d'adaptation qui permettent que chacun puisse participer à la vie de la société.

Dans ce but, dans un contexte de dépendance et/ou manque d'autonomie plus ou moins important, tout à chacun devrait prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

En premier, il est nécessaire de satisfaire leurs besoins physiologiques et de sécurité : les personnes en situation de handicap doivent pouvoir se nourrir, se loger, se soigner, s'habiller et se déplacer facilement. Cela demande qu'elles aient un revenu garanti suffisant, situé audessus du seuil de pauvreté, dans le cas où elles ne peuvent pas travailler ou qu'elles travaillent partiellement.

Afin de répondre également à leur besoin de sécurité, les personnes en situation de handicap doivent avoir la possibilité de se projeter dans l'avenir, en gardant leurs habitudes, sans être victimes de maltraitance.

Le second besoin fondamental est celui de communiquer et de développer le lien social. Cela passe obligatoirement par une écoute attentive, une grande empathie qui va permettre de recueillir leur avis, leurs attentes, comprendre leurs capacités et, en fonction, leur proposer une réponse adaptée.

Le troisième besoin est celui de l'estime de soi et des autres. L'écoute d'autrui va permettre de satisfaire ce besoin ; en effet, la reconnaissance et la valorisation de soi passe par le regard de l'autre et la place donnée. Il est essentiel de tenir compte des opinions et ressentis de la personne en situation de handicap, de leur faciliter l'accès au travail et de leur donner les moyens de développer leurs compétences.

Leur épanouissement passe également par un accès aux loisirs et aux pratiques culturelles, ainsi que par une reconnaissance de leur vie affective, intime et sexuelle.

Ainsi, pour répondre à une démarche d'inclusion, la société devrait pouvoir accueillir la personne en situation de handicap en lui ouvrant son cœur, les portes de ses entreprises, infrastructures, associations, etc. et en lui permettant de s'exprimer avec ses compétences et ses capacités dans un contexte adapté à ses besoins.

L'inclusion ne serait-ce pas encourager la liberté de chacun dans une collectivité solidaire et ouverte à la différence ?

## **ZOOM SUR L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ**

Outre l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, la loi du 8 aout 2016 impose un principe de non-discrimination, la négociation de mesures d'insertion professionnelle et l'accessibilité généralisée. Les préfets de région mettent en œuvre les plans régionaux d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, déclinés

au niveau local en lien avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées – MDPH (C. du trav. art. L.5211-5).

Le dispositif spécifique « *Emploi Accompagné* » est mis en place sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

L'objectif du dispositif « Emploi

Accompagné » est de renforcer l'insertion professionnelle des salariés en situation de handicap. Il consiste en un accompagnement par le référent emploi qui joue un rôle de médiateur entre l'entreprise et le salarié. Ce dernier évalue les besoins de l'entreprise, analyse la fiche de poste, propose des aménagements et sensibilise le collectif de travail.

## ZOOM SUR L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ (SUITE)

Les personnes accompagnées sont des personnes en situation de handicap souhaitant intégrer le marché du travail, bénéficiant d'une orientation de la MDPH ou ayant besoin d'une aide pour rester dans l'emploi. Le référent soutien la personne dans l'élaboration et la validation de son projet professionnel, l'aide à rechercher un emploi et à le

préserver. Cet accompagnement a une durée illimitée.

## **UN SUIVI DE SITUATION PAR ALMA 31**

#### Description de la situation :

Un monsieur nous contacte pour nous faire part du vécu de son fils de 20 ans, Mr B., en situation de handicap mental, vivant au domicile familial et travaillant en ESAT la journée.

Mr B. a quelques difficultés pour s'exprimer oralement et montre une lenteur dans certaines tâches de la vie quotidienne.

L'appelant nous explique que Mr B a souhaité s'inscrire à un cours de théâtre. Cette activité l'attire depuis un long moment et elle lui a été recommandée pour son épanouissement personnel et pour diminuer ses difficultés d'élocution. Or, la seule association de théâtre proche du domicile de Mr B a refusé de l'accueillir sous prétexte que les cours proposés ne sont pas adaptés à son déficit.

#### Demande de l'appelant :

Le père de Mr B est choqué par la réponse de l'association et s'interroge

sur les possibilités ou non de refuser l'inscription d'une personne pour la seule raison que celle-ci soit en situation de handicap.

Il souhaite dénoncer ce comportement auprès d'Alma 31 et témoigner du refus d'inclusion dont est victime son fils. Celui-ci a vécu cette impossibilité de s'inscrire comme un rejet et son estime de soi a été mise à mal. De plus la fonction thérapeutique de l'activité n'a pas été reconnue.

Le père de Mr B souhaiterait que, en tant qu'association de lutte contre la maltraitance des adultes en situation de handicap, l'on puisse contacter son fils afin de lui donner la parole. Il pense qu'écouter et recueillir le témoignage de Mr B permettra d'atténuer son sentiment d'injustice.

#### Actions d'Alma 31 et suite données :

Nous avons contacté Mr B qui a pu nous faire part de ses ressentis face à cette expérience. Il a décrit son incompréhension quant à ce refus alors qu'il avait besoin de ces cours de théâtre pour leur rôle thérapeutique mais aussi et surtout pour rencontrer et jouer avec des personnes ordinaires. Il nous a expliqué sa difficulté à croire que, parce qu'il avait « l'étiquette » de personne en situation de handicap, il ne pourrait pas faire de théâtre.

Mr B n'a pas souhaité que nous fassions des démarches envers l'association de théâtre. Il ne souhaitait plus avoir affaire à eux.

#### **Conclusion:**

L'appelant et Mr B nous ont remerciés pour notre écoute qui a permis à ce dernier de déposer son histoire. Il était important pour lui de pouvoir témoigner et dénoncer les difficultés d'inclusion dont peuvent être victimes, encore aujourd'hui, les personnes en situation de handicap.

Ils souhaitent continuer à chercher une association qui voudra bien ouvrir ses portes à Mr B.

## **QUELQUES LETTRES QUI ONT DU SENS**

Le DSPP : Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie pour la personne âgée.

La RQTH: Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

La CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.





## **ALMA 31,**

# COMMENT ÇA MARCHE?

Les bénévoles d'Alma 31 écoutent et conseillent par téléphone les personnes victimes de maltraitances et les témoins de ces situations. L'association ne se substitue pas aux appelants mais les oriente dans leurs démarches.

Les appels sont reçus lors d'une permanence téléphonique :

#### Le mercredi matin de 9h à 12h

En dehors des heures de permanences, vous pouvez laisser un message avec votre numéro de dossier ou contacter la plateforme d'écoute nationale au numéro 3977 du lundi au vendredi de 9h à 19h.

## **FONCTIONNEMENT ALMA COVID-19**



Les réunions mensuelles ont eu lieu, également par visioconférence, pour

discuter entre autre du

fonctionnement de l'association et de

l'avancée de La Plume.

Suivis des dossiers en télétravail

3 bénévoles confirmés ont pris en suivi les dossiers depuis chez eux, hebdomadairement, via le matériel informatique Alma.

Cela permettait l'accès au logiciel de la Fédération pour pouvoir avoir l'historique des dossiers suivis.

Les partenaires qui ont pu a dapter leur fonctionnement durant le confinement (MDS, MAIA...) ont pu être contactés pour permettre l'avancée de certains dossiers.

Réunions Pluridisciplinaires tous les 2 mercredis, 18h-20h

ALMA 31

Le coeur même de l'action d'Alma a pu perdurer durant le confinement, via les réunions visioconférence, où chaque bénévole a pu suivre l'évolution des dossiers. Cela a ainsi permis à la réflexion pluridisciplinaire de perdurer malgré la distance, et de donner les conseils qui seront ensuite transmis par les bénévoles confirmés aux appelants.

# BÉNÉVOLE À ALMA? Pourquoi pas vous?

Vous êtes sensible au bien-être des personnes âgées et des personnes en situation de handicap?

Vous souhaitez vivre une expérience humaine et enrichissante ?

Alors n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe!

Nous recherchons des **écoutants et des référents**, afin d'accompagner dans leurs démarches les personnes vulnérables ou leurs proches qui nous contactent, et de leurs transmettre des conseils adaptés, prodigués lors des réunions d'équipe d'Alma 31.

Vous trouverez à la fin de ce journal des informations sur notre fonctionnement, et le moyen de nous contacter.

À très vite et au plaisir de vous voir bientôt dans notre équipe!

# LES FORMATIONS PROPOSÉES AUX PROFESSIONNELS

## de structures ou de services d'aide à domicile

### Proposée par ALMA 31:

Thème : Sensibilisation aux risques de maltraitance : un pas vers la bientraitance

Notre expérience d'écoute et de conseils des situations de maltraitance nous amène à partager nos compétences.

La sensibilisation permet aux participants de :

- · Réfléchir à leurs pratiques
- Mieux comprendre les risques de maltraitance
- Engager une démarche de bientraitance

#### Groupes d'analyse des pratiques

Vous trouverez davantage d'éléments d'informations sur notre site internet www.alma31.fr

## **NOUS CONTACTER**

ALMA 31 CMS, 2 rue malbec 31000 TOULOUSE

alma31@orange.fr

05 61 21 41 69

www.alma31.fr

pour souscrire à la Plume en ligne, rendez-vous sur notre site internet

